

Motion ponctuelle :
Pour un boycott responsable des Multinationales et des Etats qui pratiquent la torture

1. **L'internationalisation de l'économie française et parisienne n'a jamais été aussi prégnante.** Près d'un salarié sur deux des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture (hors intérimaires) travaille en France dans une firme multinationale. Aujourd'hui ces entreprises multinationales jouissent de l'impunité : Témoins en 2013, les 1200 morts du Rana Plaza au Bangladesh, cette usine textile où des milliers d'ouvriers travaillaient pour des grandes firmes dans des conditions indignes, ou Monsanto poursuivi pour ses activités criminelles de l'Agent Orange au Vietnam jusqu'au Round Up, ou encore ces firmes qui ne contribuent pas à l'effort fiscal, créant un manque à gagner important dans les comptes de l'Etat. Pour agir face à ces firmes, il faut frapper au porte-monnaie. **Dans une société de consommation, il faut frapper au portefeuille.**
2. **Le boycott, une arme citoyenne non-violente.** Développer le Boycott pour faire plier les multinationales c'est renouer avec l'esprit de la désobéissance civile, un des fondements de l'action de l'écologie politique. Le boycott est le refus systématique de consommer les produits ou services d'une entreprise ou d'une nation. Le boycott, c'est s'exprimer par son achat. Le boycott transforme les consommateurs en acteurs de la solidarité internationale. Les consommateurs ont plus de pouvoir qu'ils ne le pensent, celui d'acheter, et surtout celui de ne pas acheter. Action privilégiée des organisations de consommateurs, le boycott a une visée éminemment politique fondée sur le respect et la responsabilité de chacun, acteur dans la société. La stratégie non-violente s'appuie sur la non-collaboration, la non-coopération avec l'injustice : chaque consommateur a le pouvoir de ne pas acheter un produit qui est lié à une injustice. Le boycott est la grève des consommateurs qui refusent d'acheter un produit pour ne pas cautionner sa méthode de fabrication ou sa dangerosité. C'est un moyen de pression économique qui vise à changer une situation considérée comme injuste ou illégitime, à faire pression sur les responsables afin de les amener à changer une pratique liée, par exemple, à non-respect des droits fondamentaux, à un déséquilibre dans le partage des richesses ou à un non-respect de la planète. Cette pression est constitutive de l'établissement d'un rapport de force. Il s'agit de contraindre pour empêcher de nuire.

3. Le Boycott des multinationales est une action d'éducation populaire

Mettre en place un boycott mondial est en soi, une action pédagogique : elle concerne aussi bien les acteurs du boycott, que tous les salariés des firmes ciblées et l'opinion publique dans son ensemble. Elle permet de critiquer, pour justifier l'action, l'activité globale des transnationales, et les finalités de cette activité. ELLE permet aussi de **changer son mode de consommation pour préparer les conditions d'un Boycott des multinationales** : apprendre à choisir avec conscience avant d'acheter, à produire sa propre nourriture, à réduire la consommation de pétrole et de ses dérivés, à n'acheter que ce dont on a besoin, à écouter sa voix intérieure plutôt que de la publicité ... Le pouvoir de choix est le nôtre.

4. Développer une méthodologie du boycott : Dresser, publier et boycotter activement une liste exhaustive des entreprises multinationales (Françaises ou étrangères) exerçant une activité économique sur le territoire Français, faisant du chiffre d'affaire en France. Les revendications doivent être énoncées clairement, les faits reprochés doivent être sourcés. Et, quand un certain seuil de boycotteurs est atteint, l'entreprise concernée est informée et peut répondre. A partir de là, les internautes décident de lever, ou non, leur blocus. Les multinationales sont mises directement face à des consommateurs. Les deux piliers des multinationales sont mis en cause : l'argent, et l'image de la marque.

5. Passer des campagnes locales à une action globale

SI EELV doit soutenir ces campagnes de boycott spécifique, les initiatives locales sont des gouttes d'eau par rapport aux dégâts humains et éthiques que peuvent causer certaines multinationales. C'est pourquoi nous soutenons l'idée que la condition absolue de réussite d'une action de cette envergure est d'organiser une action aussi mondialisée que possible : à adversaire planétaire, opposition planétaire. De ce point de vue, Paris comme capitale européenne est une base essentielle de lancement de campagnes de boycott.

6. Constituer un réseau aussi large que possible Le boycott est un cas tout à fait singulier d'articulation des niveaux d'action individuel et collectif. Le boycott peut être tout à fait individuel (un individu peut boycotter certains produits sans qu'il existe de mot d'ordre correspondant) et, même lorsqu'il existe un mouvement collectif de boycott, cela ne passe pas par un regroupement physique d'individus., qui pourrait mettre au

point la proposition avant toute mise en œuvre proprement dite d'un boycott.

7. **Soutenir l- boycott, plateforme citoyenne**, complémentaire des plateformes de pétitions citoyennes, elle vise à mobiliser pour faire bouger les grandes multinationales épinglées pour des scandales ou dérives.
8. **La pratique du boycott peut s'appliquer également à des Etats ou à des événements.**

Boycotter le tourisme des Etats coupables de tortures systématiques et de massacres contre leurs peuples, boycotter les produits alimentaires.

Boycotter les Jeux Olympiques du fric et de la marchandisation

Le Boycott des Jeux Olympiques peut être un moment important de la pratique du Boycott des multinationales car Paris, capitale européenne et mondiale catalysera l'attention du monde. Les écologistes peuvent utiliser ce moment privilégié pour avant, pendant et après dénoncer les pratiques de s multinationales qui sponsoriseront et vampiriseront ces jeux.

9. **Lutter contre la criminalisation des acteurs du Boycott.** EELV Paris rappelle son soutien aux militants de BDS contre la répression de BDS. En France, des lois essaient de rendre le boycott illégal. Ainsi, les tribunaux peuvent être appelés à juger des appels à un boycott. Le boycott des produits issus des colonies n'est pas un acte d'antisémitisme. Il s'apparente à la campagne anti-apartheid qui avait été un élément essentiel du rapport de force permettant le retour à l'Etat de droit.
10. **Pour systématiser la pratique du Boycott, EELV Paris mettra en place un groupe de travail**, animé par le responsable Campagne actions. Ce groupe de travail fera dans les six mois un rapport sur les conditions d'une campagne de boycottage des multinationales visées à Paris et sur l'action vis à vis des JO. Pour EELV Paris, rassembler dans des campagnes de Boycott des associations et des personnes permet de construire une force citoyenne au service des objectifs de l'écologie politique.

Soutenu par Sergio Coronado, ancien député HdF

Libia Acero-Borbon 75017, Marie Aoustin 75020, Fatima Aoutia 75013, Manuel Atréide 75018, Francine Bavay 75011, Stephane Boutot 75009, Noël Burch 75002, Thomas CHAMPEAU 75011, Claude Chapron 75011, Suzanne Dhermies 75020, Frederique DU CORAIL 75015, Patrick Farbiaz 75020, Corine FAUGERON 75004, Nicolas Garderes 75005, Francine Guillaume 75019, Line Guillemot 75011, Louis Jouve 75006, Tibor Kalocsay 75015, Jean Lafont 75015, Ronan Le Boubennec 75020, Yves Le Corre 75012, Chantal Lebaupin 75020,

Remy LETE 75006, Luis Lobato-Valentin 75011, Elise Lowy 75013, Frédéric
Maintenant 75013, Renaud Mandel 75019, Lucia Martini Scalzone 75020,
Elisabeth Pagnac 75020, Serge Rivret 75020, Marie-Cécile Ruiz 75011, Thierry
Schaffauser 75018, Reyes Seti 75017, Philippe Stanisière 75011, Gilles Venhard
75004, Philippe Vicherat 75009.